



**REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)  
« Catégorie Moins 17 Féminin » 2018/2019**

## Table des matières

<b>Art 1 - GENERALITE</b> .....	<b>4</b>
<b>Art 2 - PARTICIPATION DES GSA</b> .....	<b>4</b>
<b>Art 3 – LICENCES DES JOUEUSES</b> .....	<b>4</b>
<b>Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES</b> .....	<b>4</b>
<b>Art 5 - CALENDRIER</b> .....	<b>5</b>
<b>Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES</b> .....	<b>5</b>
<b>Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS</b> .....	<b>5</b>
<b>Art 8 – FORMULE SPORTIVE</b> .....	<b>6</b>
<u>Art 8.1 – PHASE 1 - 1<sup>ère</sup> JOURNEE TOURNOI EN FORMULE PLATEAU METHODE SERPENTIN</u> .....	<u>6</u>
<u>Art 8.2 – PHASE 2 - FORMULE PLATEAU METHODE SERPENTIN</u> .....	<u>6</u>
<u>Art 8.3 – PHASE FINALE FORMULE PLATEAU</u> .....	<u>7</u>
<u>Art 8.4 – CLASSEMENT METHODE SERPENTIN</u> .....	<u>7</u>
<b>Art 09 – BALLON</b> .....	<b>7</b>
<b>Art 10 – FEUILLE DE MATCH</b> .....	<b>8</b>
<b>Art 11 – FORFAIT –FORFAIT GENERAL</b> .....	<b>8</b>

## **Rappel sur la terminologie des licences délivrées par la FFvolley**

### **LA LICENCE « JOUEUR »**

La licence « JOUEUR », comprend les licences : Compétition Volley-Ball, Compétition Beach Volley, Compétition Para Volley et Compet'lib.

Cette licence est obligatoire pour jouer dans la compétition correspondant à la pratique de la licence et figurer en tant que joueurs sur les feuilles de matches.

### **LA LICENCE « ENCADRANT »**

La licence « Encadrant », comprend les licences Dirigeant et Encadrement.

La licence Encadrant est obligatoire pour tous les dirigeants de clubs, les arbitres, les marqueurs, les entraîneurs, les entraîneurs adjoints et les soigneurs.

Pour les dirigeants de clubs et les marqueurs, la licence « Encadrant – Dirigeant » permet à son titulaire d'être inscrit sur une feuille de match en tant que marqueur ou soigneur cf. RGLIGA 5.1.E.1

Pour les arbitres, entraîneurs et soigneurs la licence « Encadrant – Encadrement » est obligatoire (avec certificat médical).

**Les soigneurs (kinésithérapeute et médecin) doivent avoir les diplômes nécessaires pour figurer en tant que tel sur une feuille de match.**

### **LA LICENCE VOLLEY POUR TOUS « VPT »**

Cette licence permet à son titulaire de participer aux activités des GSA du type « Volley d'animation ».

### **QUELQUES PRECISIONS**

Un licencié joueur occupant également une fonction d'encadrant (dirigeant, arbitre, marqueur, entraîneur ou soigneur) devra avoir deux licences (Licence Compétition +Licence Encadrant).

Une seule licence « Encadrant-Encadrement » est nécessaire si le licencié occupe plusieurs des fonctions d'encadrement.

Les cadres d'une équipe doivent être licenciés ENCADRANT à la FFvolley, mais pas forcément dans le club où ils exercent leur fonction.

## Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Régional M17
Catégorie	17 ans et moins
Abréviation	F17
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin
Formule	Plateau, méthode du Serpentin

## Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Selon engagement
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre d'équipe par GSA	-
Les GSA engagés sont soumis à des obligations	Non

## Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition volley ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Non
Type de licence mutation autorisée	Tous types
<b>Catégories autorisées</b>	
M15 avec simple surclassement régional	Oui

## Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

<b>Dans l'équipe, joueuses inscrites sur la feuille de match</b>	
Composition du collectif joueuses maximum	12 y compris 2 libéros au maximum
Composition du collectif technique (5 encadrants)	1 Ent. – 2 Ent. Adj. 1 Soigneur – 1 Médecin
Nombre maximum de joueuses mutées	3
Nombre maximum de joueuse étrangère hors UE	1

## Art 4.1 INSCRIPTION D'EQUIPE

*Périodes d'engagements fixées par la CRS : date limite le lundi minuit de la semaine du tournoi.*

Un GSA peut inscrire plusieurs équipes dans ce championnat.

Les joueuses peuvent passer d'une équipe à l'autre d'un tournoi à l'autre. Dans ce cas, 1 seule équipe par GSA peut être qualifiée pour les phases finales

Dans le cas où la composition de l'équipe reste strictement identique toute la saison, 2 équipes par GSA peuvent être qualifiées pour les phases finales

Durant la même journée, les joueuses ne peuvent évoluer que dans une seule équipe. En cas d'infraction, les équipes du GSA concerné perdent leurs matches.

Les GSA ont la possibilité d'engager des équipes mixtes, qui évoluent en poule basse dans le championnat masculin

En application des dispositions de l'article 42 du Règlement Général des Licences et des GSA, Les GSA peuvent composer un regroupement de licenciées après avoir fait une déclaration auprès de la ligue (cf formulaire d'engagement de regroupement de licenciées transmis aux GSA).

## Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Dimanche
Heure officielle du début de tournoi	9h00
Modification d'implantation autorisée	Non
Nombre de journée	8 au maximum

## Art 6 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H : 09h00
Présence des équipes	H-30 :8h30
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 10 minutes

## Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de l'envoi des feuilles de matchs	GSA organisateur
Envoi Résultat au responsable catégories M17/Ligue	Avant dimanche minuit
Saisie des résultats sur le site	Avant Mardi 12h00

## Communication des feuilles de matchs :

### - Par courrier électronique avant le lundi minuit

Les feuilles de matchs + annexes devront être numérisées par le GSA Organisateur dans un format de lecture lisible à [ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr](mailto:ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr)

Copie [com-sportive@lrvb-asso.fr](mailto:com-sportive@lrvb-asso.fr)

### - Par voie postale dès le premier jour ouvré qui suit le tournoi :

En cas d'impossibilité d'envoyer par mail, le GSA devra transmettre l'ensemble des pièces par voie postale dès le 1<sup>er</sup> jour ouvré (cachet de la poste faisant foi) qui suit le tournoi à : Ligue Réunionnaise de Volley Ball - BP 40111 – 97462 SAINT DENIS CEDEX.

A défaut, dépôt de l'ensemble des pièces au secrétariat de façon à permettre, dans tous les cas, la réception le mardi avant 9 heures.

**Tous les supports pour l'organisation sont à disposition des clubs sur le site Internet de la ligue : <https://lrvb-asso.fr/>  
Seuls ces documents devront être utilisés.**

## *Art 8 – FORMULE SPORTIVE*

3 terrains obligatoires par genre et par journée, en gymnase.

Durant tout le championnat et les phases finales, match en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart. Tie-break en 15 points avec 2 points d'écart.

### Art 8.1 PHASE 1 - 1<sup>ère</sup> JOURNEE TOURNOI EN FORMULE PLATEAU METHODE SERPENTIN

L'ordre de classement des équipes est établi selon le classement général de la saison précédente. Les équipes nouvellement engagées figurent en fin de classement.

A l'issue de cette phase, les équipes sont classées dans l'ordre croissant selon les résultats.

### Art 8.2 PHASE 2 - FORMULE PLATEAU METHODE SERPENTIN

Périodes d'engagements fixées par la CRS : date limite le lundi minuit de la semaine du tournoi.

D'après le classement général de la phase 1.

Toutes les équipes démarrent avec 00 point

7 journées maximum de championnat selon méthode serpent.

**Si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 9 la journée se déroulera de la manière suivante :**

**Poule haute pour les équipes classées 1 à 6**

**Poule basse pour les équipes classées 7<sup>èmes</sup> et suivantes**

#### Art 8.2.1 ORGANISATION TOURNOI METHODE SERPENTIN

Le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 9

Match en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart. Tie-break de 15 points avec 2 points d'écart.

## Art 8.2.2 ORGANISATION TOURNOI POULE HAUTE ET POULE BASSE

Nombre d'équipes	Poule Haute	Poule Basse
<b>10 ou 11</b>	Tous les matchs en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart. Tie-break de 15 points avec 2 points d'écart	Tous les matchs en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart. Tie-break de 15 points avec 2 points d'écart
<b>12 à 15</b>	Tous les matchs en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart. Tie-break de 15 points avec 2 points d'écart	Tous les matchs en 1 set de 25 points.
<b>16 à 17</b>	Tous les matchs en 2 sets secs de 25 points avec 2 points d'écart.	Tous les matchs en 1 set de 25 points.
<b>18 et plus</b>	Tous les matchs en 1 set de 25 points.	Tous les matchs en 1 set de 25 points.

L'équipe de la poule haute la moins bien classée du classement général de la journée descend en poule basse la journée suivante.

Les équipes nouvellement engagées figurent en fin de classement.

L'équipe de la poule basse la mieux classée du classement général monte en poule haute la journée suivante et marque le même nombre de points que l'équipe qui descend en poule basse.

### Art 8.3 PHASE FINALE- FORMULE PLATEAU

La finale est programmée sur 1 journée.

Equipe 1 contre 4 et 2 contre 3.

Match classement 3èmes et 4èmes places Finales 1<sup>er</sup> et 2ème

### Art 8.4 CLASSEMENT METHODE SERPENTIN

- Equipe classée 1ère = Nombre d'équipes engagées plus 01 point
- Equipe classée 2ème = Nombre d'équipes engagées moins 01 point
- Equipe classée 3ème = Nombre d'équipes engagées moins 02 points
- Et ainsi de suite...
- Match perdu par pénalité : moins 1 point
- Match perdu par forfait : moins 2 points
- L'équipe engagée et absente est déclarée forfait : moins 2 points
- Rencontre perdue par forfait non déclaré à la LRVB/CRS: moins 3 points
- Rencontre perdue par forfait non déclaré à la LRVB/CRS au moins avant 08 :30 le jour du tournoi : moins 2 points
- Pénalité de l'équipe qui arrive sur le tournoi après 09 :00 : moins 1 point sur le classement de la journée.

## Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Club recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	3 et 14 pour les phases finales
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1 et 3 pour la phase finale

## Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **rente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueuses sont inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

## Art 11 – FORFAIT – FORFAIT GENERAL

### Forfait dû à l'absence des équipes jeunes du club dans la catégorie :

Le GSA sera sanctionné d'une amende selon la grille de tarifications des droits et amendes 2018/2019.

En cas d'engagement supérieur à 1 équipe, si au moins une équipe est présente lors du tournoi, les suivantes ne sont pas sanctionnées financièrement.

Toute équipe dûment qualifiée qui ne participe pas aux phases finales des compétitions M17, sera considérée forfait général, se verra infliger l'amende prévue selon la grille de tarifications des droits et amendes 2018/2019.

### RECAPITULIF DES CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS - 2018\_2019

catégorie	Année de naissance	genre	surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :								
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	SENIOR	
M7	2012 et après	M/F	autorisé	simple surcl.	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	Interdit
M9*	2010 et 2011	M/F		autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	Interdit
M11	2008 et 2009	M/F			autorisé	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit	Interdit
M13	2006 et 2007	M/F				autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	Interdit
M15	2004 et 2005	M/F					autorisé	simple surcl.	départ. = simple surcl.	triple surcl.	
									rég/nat = double surcl.		
M17	2002 et 2003	Mas						autorisé	autorisé	départ. = simpl surcl.	
		Fém						autorisé	autorisé	rég/nat = double surcl.	
M20	1999, 2000 et 2001	M/F							autorisé	autorisé	
SENIOR	1998 et avant	M/F								Interdit	autorisé



SIRET : 319 471 892 000 12 – APE :  
 9312 Z BP 40111 - 97462 SAINT  
 DENIS CEDEX Tél. 0262 30 05 96 -  
 GSM 0692 64 47 94

E-mail : [ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr](mailto:ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr) – Site Internet : [LRVB-asso.fr](http://LRVB-asso.fr)